

Cadre de collaboration

Introduction

L'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et Collèges et instituts Canada représentent 228 établissements d'éducation postsecondaire que fréquentent plus de 2,5 millions d'étudiants chaque année. Le paysage de l'éducation postsecondaire au Canada évolue rapidement et les établissements d'enseignement réagissent à ces changements dynamiques en s'assurant qu'ils bénéficient aux étudiants. En offrant des programmes d'enseignement collaboratifs et des activités de recherche conjointes, et en accordant des transferts de crédits, des ententes d'articulation et la reconnaissance des titres de compétences étrangers, leurs établissements membres travaillent de concert pour offrir aux étudiants canadiens un éventail d'options et de parcours. Leur objectif vise principalement à accroître la satisfaction et les résultats des étudiants afin de créer le capital humain dont le Canada a besoin pour se démarquer au sein de l'économie mondiale du savoir. Ces partenariats entre établissements postsecondaires favorisent également l'inclusion sociale en facilitant l'intégration des nouveaux immigrants au Canada et en améliorant les taux de participation, de maintien aux études, de réussite et d'obtention du diplôme chez les étudiants autochtones. Les universités et les collèges s'engagent à créer des occasions et à mettre à profit ces partenariats pour préparer les étudiants à réussir sur le marché du travail et s'engager pleinement dans une société diversifiée et dynamique, ainsi que pour accroître la prospérité, la compétitivité et la cohésion sociale du Canada.

Le secteur postsecondaire jouit de solides assises en matière de collaboration et de partenariats, compte tenu du réseau de relations déjà établi entre les universités et les collèges, et des parcours existants, mais nous devons relever le défi de faire davantage et de faire mieux. Tout en renforçant le système d'éducation postsecondaire par la collaboration, les dirigeants d'établissements reconnaissent aussi que les choix et les possibilités offertes aux étudiants sont décuplés dans un milieu qui favorise la diversité ainsi que la variété des méthodes et des missions. L'AUCC, Collèges et instituts Canada et leurs membres respectifs prennent des mesures pour approfondir la collaboration et les parcours afin d'accroître la diversité des possibilités pour les étudiants et de faire connaître les avantages potentiels que représentent ces partenariats pour les étudiants, les partenaires de la collectivité, les entreprises et les gouvernements.

Dans le but de profiter de ces occasions, de maximiser les avantages pour les étudiants et de prendre conscience de l'urgence de la situation partout au pays, l'AUCC et Collèges et instituts Canada s'engagent à mettre en œuvre et à promouvoir les principes conjoints suivants au sein de leurs établissements membres respectifs. La collaboration et les partenariats s'en trouveront améliorés de même que les parcours offerts aux étudiants.

.../2

Principes

- Adopter une démarche axée sur l'étudiant : mettre l'accent sur l'apprenant, les résultats et la capacité d'apprentissage, tout en tissant des liens de collaboration conformes aux missions des établissements et favoriser la réussite des étudiants, tant dans leurs expériences pratiques qu'en recherche.
- Assurer l'engagement des établissements à établir les partenariats appropriés à tous les niveaux, y compris en ce qui a trait à l'amélioration des parcours offerts aux étudiants.
- Tirer parti des forces de chaque secteur ainsi que des expériences fructueuses, des partenariats et de la collaboration déjà en place au sein des universités et des collèges et entre eux.
- Continuer d'innover sur le plan de l'apprentissage : réagir à la complexité croissante du monde actuel et aux changements pédagogiques qui s'y opèrent en s'engageant à créer divers partenariats, dont des programmes conjoints et collaboratifs, des transferts de crédits et des initiatives d'articulation ainsi que des parcours d'apprentissage souples pour les étudiants, conformément à la mission de chaque établissement.
- S'engager à mettre en commun les pratiques et modèles prometteurs et à s'en inspirer : créer un environnement ouvert à l'expérimentation et abolir les obstacles injustifiés à la mobilité étudiante, tout en reconnaissant les différences entre les régions et les missions des établissements ainsi que leur complexité.
- Reconnaître l'autorité des organes de gouvernance des établissements dans la prise de décisions relatives aux études, y compris la création de programmes conjoints, de partenariats de transfert et d'ententes d'articulation, tout en tenant compte du rôle et des exigences des professions réglementées.
- Reconnaître les responsabilités mutuelles des établissements : conformément à la mission et aux objectifs de chaque établissement, trouver des moyens d'offrir des options complémentaires en matière de programmes et de public cible; reconnaître, dans la mesure du possible, les apprentissages des étudiants acquis par des moyens officiels et non officiels, afin d'éviter la répétition; collaborer, lorsque c'est possible et souhaitable, afin de mettre des ressources en commun, de réaliser des gains d'efficacité, de favoriser la mobilité étudiante et de permettre aux professeurs de créer des programmes coopératifs conjoints.
- Démontrer l'importance de mesurer le progrès en recueillant et en transmettant davantage de données, le cas échéant, particulièrement en matière de transferts étudiants.

Tout en reconnaissant le rôle des autres intervenants (gouvernements, entreprises, organisations provinciales et régionales, les organismes provinciaux d'admissions et de transferts de crédits), l'AUCC et Collèges et instituts Canada s'engagent à prendre les mesures suivantes pour appuyer leurs établissements membres et mettre en œuvre les principes suivants :

- Informer les partenaires du gouvernement du réel besoin d'accroître les ressources afin d'aider les établissements à créer ou à consolider des parcours pour la mobilité étudiante, à créer un contexte d'apprentissage transparent, et maintenir des partenariats durables entre collèges et universités.
- Faire circuler les renseignements et les données entre parties intéressées, afin de suivre, de mesurer et d'évaluer les progrès en matière de mobilité étudiante par l'entremise des parcours et des divers partenariats.
- Sensibiliser la population aux efforts positifs de collaboration dans l'ensemble du secteur postsecondaire.
- Élaborer des ressources qui permettront d'illustrer les parcours étudiants fructueux et de diffuser des pratiques de collaboration prometteuses entre établissements membres.